

TOUR de GIRONDE



47^{ème} édition

**13-14
MAI**

WWW.TGIRONDE.COM

2023

- ▶ ETAPE 1 : SAINT DENIS DE PILE / GUITRES
- ▶ ETAPE 2 : GUITRES / CENON
- ▶ ETAPE 3 : PODENSAC / VILLENAVE

LIVRE DE ROUTE

La sécurité des coureurs est assurée par



SOMMAIRE




Parcours Officiel


Horaires & Pictogrammes


Equipes

Enjeux

Hébergement

Etape 1 

Etape 2 

Etape 3 

Règlement Particulier

Partenaires

Palmarès

Urgences



Vivez la course en **Intégralité** sur :



DIRECTVELO

Ainsi que sur les réseaux sociaux

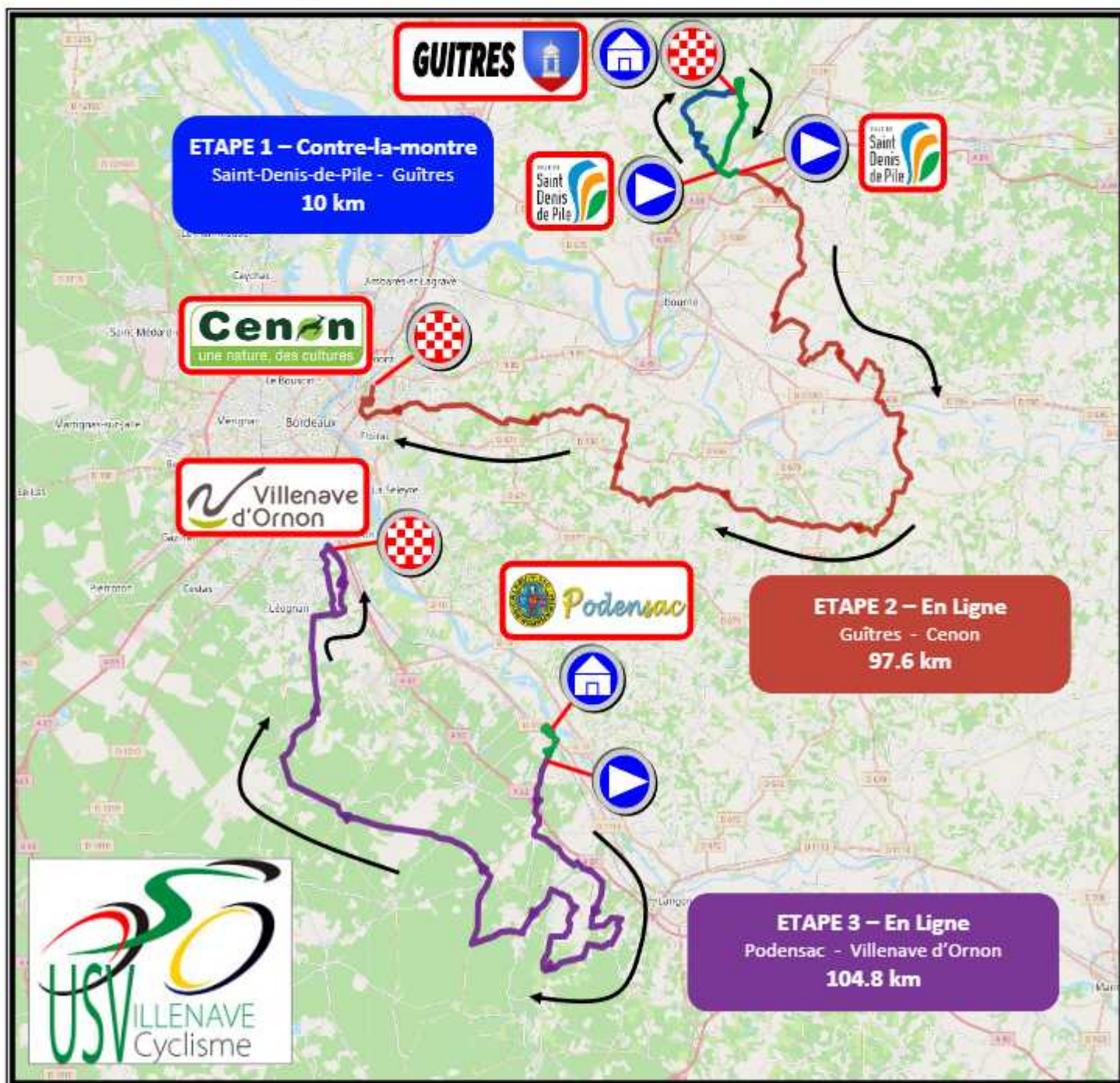


Résultats et Photos

www.tgironde.com



Parcours 2023



Présidence d'Honneur

M. François BIDOU	Créateur du Tour de Gironde & Président Honoraire
M. Alain ROUSSET	Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine
M. Jean-Luc GLEIZE	Président du Conseil Départemental de la Gironde
M. Michel POIGNONEC	Maire de Villenave d'Ornon
M. Michel CALLOT	Président de la Fédération Française de Cyclisme
M. Vincent DEDIEU	Président du Comité Régional de Cyclisme de Nouvelle-Aquitaine

Responsables d'Organisation

Didier TIFFON	Co-Président de l'USV et Président exécutif du Tour de Gironde
Bruno MINVIELLE	Co-Président de l'USV et Direction Logistique
Paule BRESSON	Vice-Présidente de l'USV et Direction Restauration / Hébergement
Sylvain FERRER	Responsable Commercial
Patrick SAINT-MARTIN	Directeur de Course
Jean-Pierre PIERRIS	Responsable Sécurité
Joël MOUCHAGUE	Trésorier Général
Jean-Pierre BRESSON	Responsable de l'Espace Convivial

ORGANISATION COURSE

Collège des Arbitres

Présidente du Jury UCI

Tiziana COCCIONI (ITA)

Arbitres Titulaires UCI

Jacky BOTTON
Alexandre NOUHAUD

Juge à l'arrivée

Carine BROUSTAUT

Chronométrateur

Emmanuel LEGROS

Arbitres Motos

Stéphane LAVIGNAC
Jacques MICHEL

Arbitre Adjoint PC & MG

Carole SARRAZIN

Chronométrateur Adjoint

Sylvain SOUSSENS

Arbitre Camion Balai

Christophe SOUBELET

Communication Course

Ardoisières

Marie-Pierre GISSAT
Amandine FRATTINI

Radio Tour

Dominique FRATTINI (Moto)
Grégory MAURI (Voiture)

Liaison Radio

Régis CHASSAGNEVIROL (Auto)
Serge FAUX (Moto)

Photo-Finish - Transpondeurs - Informatique

Henry LAFARGUE (Société STS)

Service Médical

Médecins

Maëlla ONNO-COUDERC (Moto)
Romain BUCAILLE (Auto)

Ambulances

Protection Civile

Assistance Course

FERRUS (Auto 1)

Thierry FRUTOSIO
Cédric DELMOTTE

FERRUS (Auto 2)

Robert PANISSARD
Romain FERRER

VC Sud Gironde (Auto 3)

Serge BOUQUET
Christian SIVIL

Communication Public

Réseaux Sociaux

Mathieu SIRVENT
Freddy GUERIN
Pierre MERIAU

Facebook live

Vicky FOUQUE

Sécurité de la Course

Voiture Ouverture Bulle

Frédéric LALANDES

Voiture Pilote

Jacky LALANNE

Escorte Gendarmerie

Capitaine Alexandre TAMET
Adjudant-Chef Dominique TESSIER

Motos Sécurité

Alain BRUN

OFFICIELS

Cérémonie Protocolaire

Protocole

Carole SARRAZIN
Béatrice SAINT-MARTIN

Podium « GIRONDE »

Thierry SERRA

Podium « Vendée Sono »

Gervais COSSIGNY

Animation

Patrick BALLANGER
Lilian COUILLEZ

Photographes

Hervé BIDO
Alban CORDOBA

Pilotes Officiels

Direction Générale

Sylvain FERRER

Direction de Course

Dominique BOUDAUD

Président du Jury

Fabien PATANCHON

Arbitres Titulaires FFC

Anthony PIRON
Frédéric NADEAU

Juge à l'arrivée & Chrono

Béatrice SAINT-MARTIN

Motos Arbitres

Pascal COULON
Richard COULON

Moto Juge à l'arrivée

Ludovic ESPOSITO

Moto Arbitre Adjoint

Olivier GRELIER

Moto Ardoise

José ALVES
Laurent LIBAUD

Moto Facebook Live

Francis BOUILLON

Voiture Ouverture Bulle

Daniel DUCASSE

Voiture Pilote

Jean-Pierre PIERRYS

Voitures Animateurs

Antoine PAGANI (P. BALLANGER)

Voiture Presse

Patrick DURAND

Voiture Invité

Florian CARBONNIERE

Véhicules Médecins

Pierre DE ALBERTO (Auto)
Christian SARRABAYROUSSE (Moto)

Voiture Balai

Laurent EYMARD

INSTALLATION TECHNIQUE

Structure Départ

Espace Convivial

Bernard BAHOUIGNE
Bernard DULOU
Alain TORRES
Monique VIDEAU
Gilles DUBOIS

Parcours

Sur-fléchage

André CARRERE
Michel DAROMAN
Michel LAGROLET

Dé-fléchage

Daniel FAVRE
Mario MANFE
Patrick NAJAC

Placement & Dérivation

Claudine WEGEL
Didier WEGEL

Déviation

Jean-Luc BOUTY
Chantal BOUTY

Structure Arrivée

Equipe Ligne d'arrivée

Jean-Claude LABBE
Alain MICHIELS
Christophe WISTRACH
Katia PIERRE
Florent POTTIER
André CRUZIN
« Tintin »

INTENDANCE

Repas

Jean-Pierre DUDON
Florence KAUFLING
Guy KAUFLING
Michèle PENICHON
Yvette TERROU
Alain AMESTOY
Françoise PALACIN



HORAIRES ET PICTOGRAMMES

Samedi 13 Mai (Le Matin)		Samedi 13 Mai (Après-midi)		Dimanche 14 Mai	
8h00	Ouverture du Contrôle des Vélos	13h30	Réunion de Sécurité Pilotes OBLIGATOIRE	9h45	Organisation : Départ en Convoi à Podensac
8h30	Fermeture progressive du Parcours	14h00	Signature & Présentation des Equipes	10h30	Réunion Sécurité
9h00	Départ du 1er Coureur	14h50	Appel des Coureurs	11h00	Buffet Organisation et Encadrements Equipes
11h00	Repas des Equipes À la Salle des Sports	15h00	Départ Fictif Guîtres	12h30	Signature & Présentation des Equipes
12h06	Arrivée du Dernier Coureur	17h36	Arrivée Cenon	12h50	Appel des Coureurs
12h20	Cérémonie Protocolaire	17h50	Cérémonie Protocolaire	13h30	Départ Fictif Podensac
12h30	Repas de l'Organisation À la Salle des Sports	20h30	Repas de l'Organisation	16h06	Arrivée Villenave d'Ornon
				16h20	Cérémonie Protocolaire

Légende des Pictogrammes

	Point de Passage Obligatoire		Parking Moto		Point Chaud		Zone de Déchets
	Espace de Convivialité		Parking Avant		Meilleur Grimpeur		Repas Organisation
	Départ		Parking Equipes		Sprint Intermédiaire « Bonification »		Parcours Fictif
	Dernier Kilomètre		Parking Arrière		Permanence		Parcours Réel
	Arrivée		Contrôle Anti-dopage		Zone Dangereuse		

EQUIPES

 <p>CIC U NANTES ATLANTIQUE U19</p> <p>TUNA 1 - 6</p>	 <p>TOFAUTI EVERYONE ACTIVE</p> <p>TEA 11 - 16</p>	 <p>VC VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS F.</p> <p>VCV 21 - 26</p>	 <p>NICE METROPOLE CÔTE D'AZUR</p> <p>NIC 31 - 36</p>	 <p>UKRAINE NATIONAL ACADEMY</p> <p>UKR 41 - 46</p>
 <p>PÔLE ESPOIR NEO-AQUITAINE</p> <p>NOAQ 51 - 56</p>	 <p>U19 - FENIOUX FORMATION 36</p> <p>FEN 61 - 66</p>	 <p>TEAM 31 JOLY CYCLES - U19</p> <p>CD31 71 - 76</p>	 <p>TEAM POITOU</p> <p>TPO 81 - 86</p>	 <p>FEDERATION QUEBECOISE SC.</p> <p>FSCQ 91 - 96</p>
 <p>GIPUZKOA SELEKTZIOA</p> <p>GIP 101 - 106</p>	 <p>EOLO - KOMETA CYCLING TEAM</p> <p>FAC 111 - 116</p>	 <p>TEAM U19 VENDEE PIVETEAUBOIS</p> <p>CD85 121 - 126</p>	 <p>STADE TOULOUSAIN ACADEMIE</p> <p>STA 131 - 136</p>	 <p>OCCITANE CYCLISME FORM.</p> <p>OCC 141 - 146</p>
 <p>POLISPORTIVA MONSUMMANESE</p> <p>MON 151 - 156</p>	 <p>MORBIHAN - FINISTERE SUD F.C.</p> <p>MFSC 161 - 166</p>	 <p>CD LANDES</p> <p>CD40 171 - 176</p>	 <p>ACROG - TORMANS</p> <p>ACR 181 - 188</p>	 <p>C. REGIONALE LOMBARDIA</p> <p>LOM 191 - 196</p>
 <p>SCOTT - CREUSE OXYGENE GUERET</p> <p>SCO 201 - 206</p>	 <p>A. U19 LA POMME MARSEILLE - SUD</p> <p>LPM 211 - 216</p>	 <p>KVC MEETJESLAND</p> <p>KVC 221 - 226</p>	 <p>US VILLENAVE CYCLISME</p> <p>USV 231 - 236</p>	 <p>01 - BOURG AÏN CYCLISME U19</p> <p>BAC 241 - 246</p>
 <p>AG2R - CITROËN U19</p> <p>AG2 251 - 256</p>	 <p>CULTURE VELO - U19</p> <p>CV 261 - 266</p>	<p>5 EQUIPES DE LA NOUVELLE-AQUITAINE POUR LE CLASSEMENT DU COUREUR REGIONAL NEO-AQUITAINE</p>		

ENJEUX

Samedi 13 Mai	Samedi 13 Mai	Dimanche 14 Mai	Classement Général Individuel Aux Temps
ETAPE 1	ETAPE 2	ETAPE 3	
Saint-Denis-de-Pile Guîtres	Guîtres Cenon	Podensac Villenave d'Ormon	
C . L . M Individuel	En Ligne	En Ligne	

Montant des Prix distribués aux Coureurs :

5 235 €

Place	645 €	910 €	910 €	1215 €
1	100	175	175	200
2	75	100	100	150
3	50	75	75	125
4	40	60	60	100
5	30	50	50	90
6	30	50	50	80
7	30	50	50	70
8	30	50	50	60
9	30	50	50	50
10	30	50	50	40
11	20	20	20	30
12	20	20	20	30
13	20	20	20	30
14	20	20	20	30
15	20	20	20	30
16	20	20	20	20
17	20	20	20	20
18	20	20	20	20
19	20	20	20	20
20	20	20	20	20

Meilleur Coureur Régional
À chaque étape

30 €

Meilleur Coureur Régional
Au Général Final

50 €

Coureur le Plus Combatif
Par Etape (2 & 3)

30 €

Coureur Respectant L'Environnement
Par Etape (2 & 3)

30 €

Classement Général Individuel Par Points	Classement Général Individuel Des Grimpeurs	Classement Général Individuel Des Juniors 1	Classement Général Individuel Des Points Chauds	Classement Général Par Equipe Aux Temps
--	---	---	---	---

Place	259 €	259 €	259 €	259 €	259 €
1	103	103	103	103	103
2	64	64	64	64	64
3	40	40	40	40	40
4	32	32	32	32	32
5	20	20	20	20	20

ENJEUX

MAILLOTS

Maillot Vert



Parrainé par



Classement Général Individuel au Points

Maillot Jaune



Parrainé par



Classement Général Individuel au Temps

Maillot Lilas



Parrainé par



Classement Général Individuel du Meilleur Grimpeur

Maillot Anthracite



Parrainé par



Classement Général Individuel au Temps des Juniors 1
(Année 2006)

Maillot Rouge



Parrainé par



Classement Général Individuel des Points Chauds



ENJEUX

TROPHEES



Parrainé par



1^{er} coureur de la Nouvelle-Aquitaine
Au Classement Général Final



Parrainé par

médiapub

professionnels en art graphique

1^{re} Equipe au Classement Général
Au Temps

Parrainé par



A/P - CYCLES

Coureur le plus combatif
Au cours de chaque étape (2 & 3)

Parrainé par



Coureur respectant l'environnement
Au cours de chaque étape (2 & 3)

Parrainé par



Coureur le plus sympathique du Tour 2023

ETAPES



Saint-Denis-de-Pile

1^{re} Etape

Guîtres



Guîtres

2^e Etape

Cenon



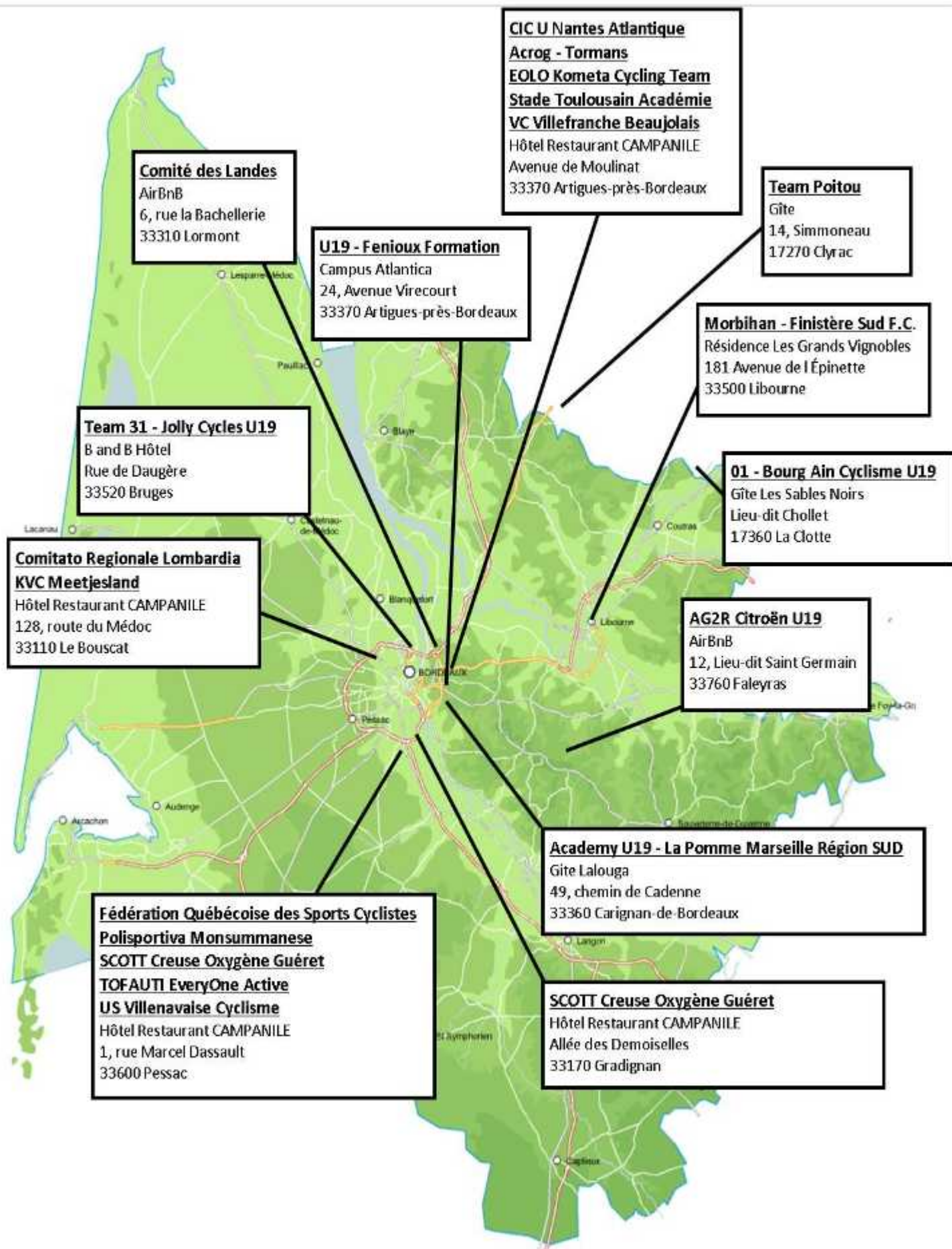
Podensac

3^e Etape

Villenave d'Ornon



HEBERGEMENT



VILLENAVE D'ORNON

Vendredi 12 Mai
Présentation des Equipes



L'Union Sportive Villenavaise Cyclisme, avec le concours de la Ville de Villenave d'Ornon, organise une présentation des équipes dans la salle du Carrelet (Complexe sportif de la Junca) à Villenave d'Ornon.

Chaque équipe sera mise à l'honneur par les animateurs de l'épreuve à l'occasion de la présentation officielle du 47e Tour de Gironde International Juniors.

Ne pouvant pas vous obliger à participer à cette cérémonie, nous comptons néanmoins sur la présence de votre équipe pour que cette présentation soit une réussite auprès de nos partenaires.

**Présentation
des équipes
entre
18 h 30 et 19 h 30**



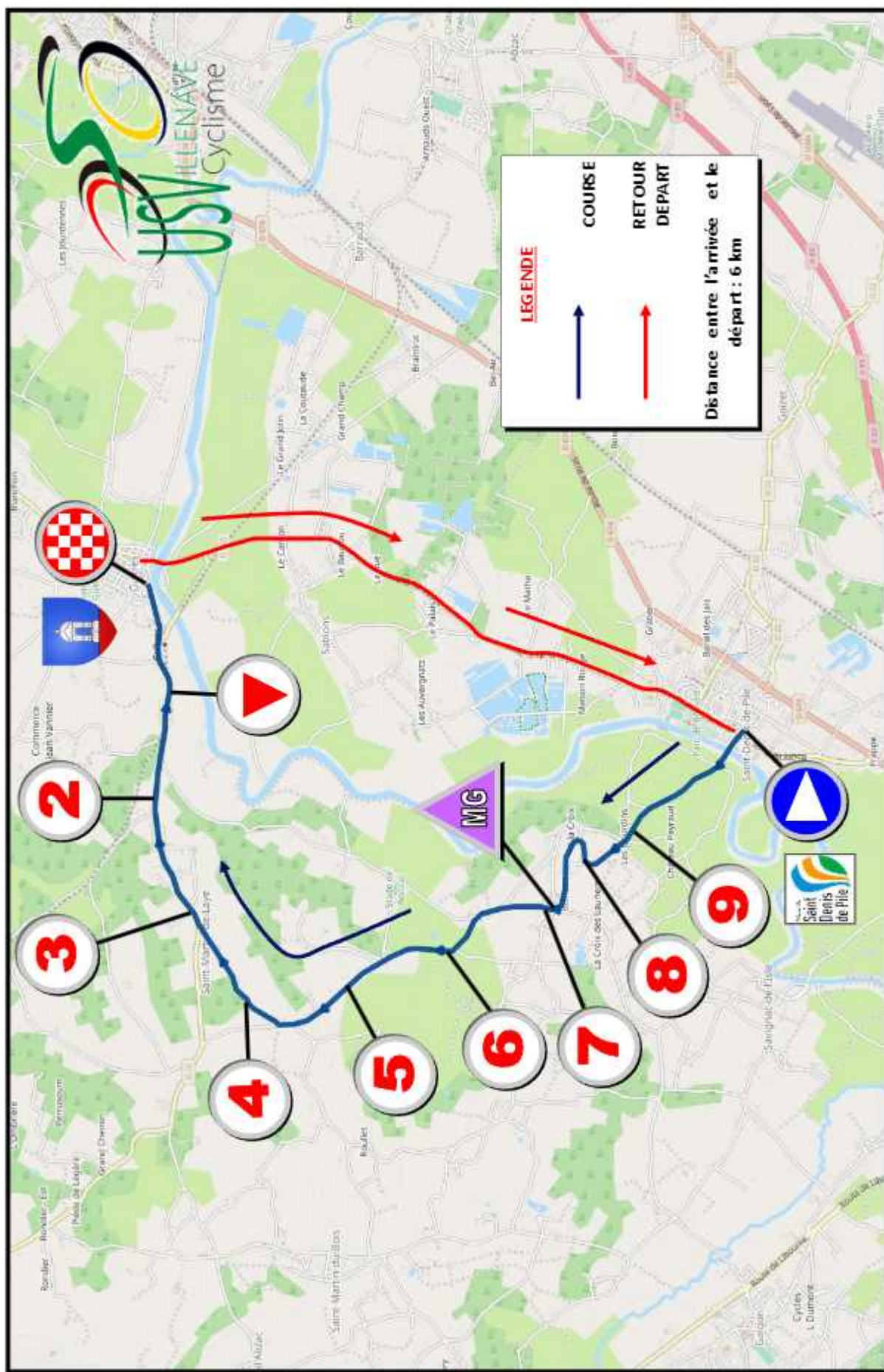
ETAPE 1

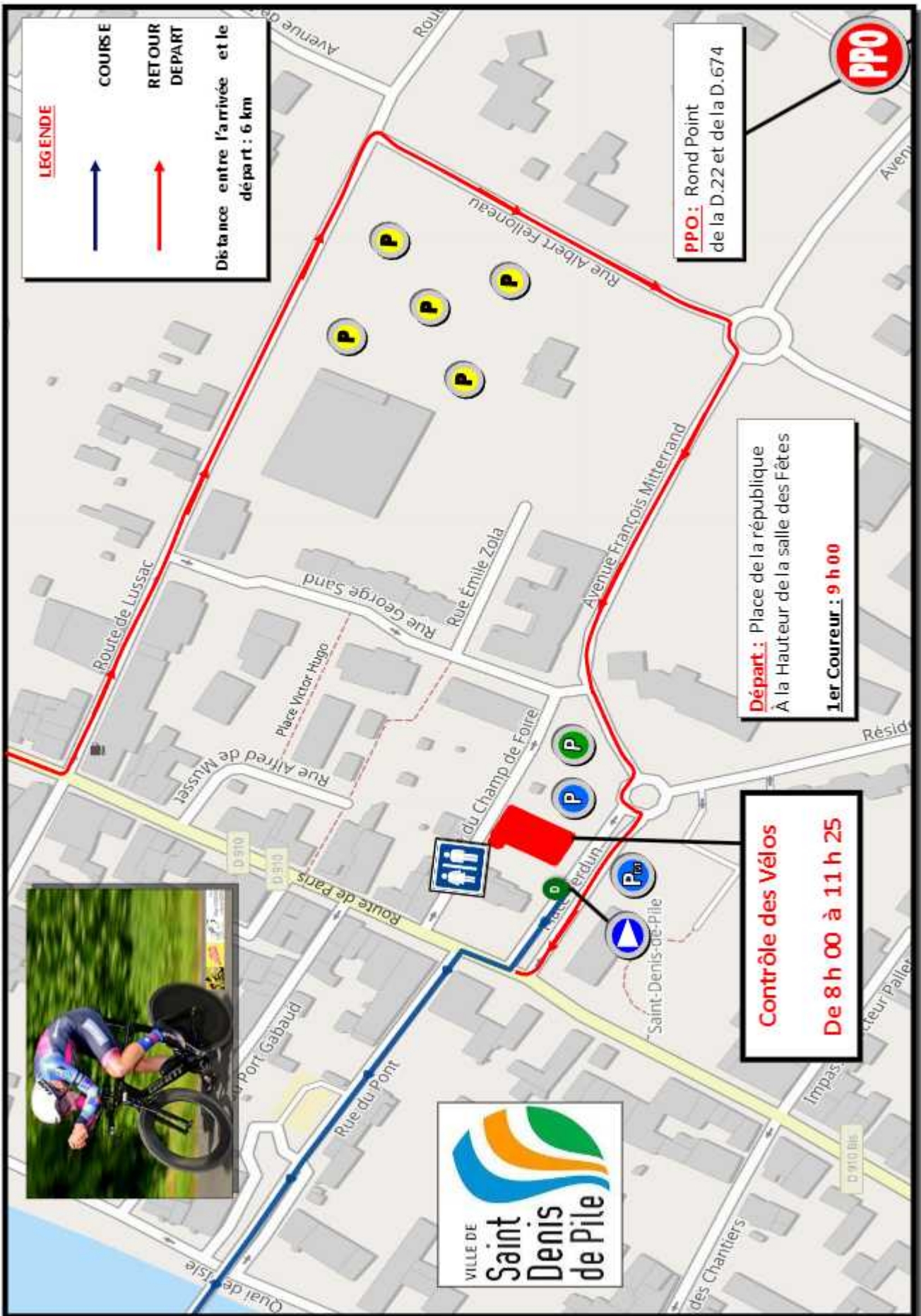


SAINT-DENIS-DE-PILE - GUÏTRES



Samedi 13 Mai
1^{er} Etape - 10 km





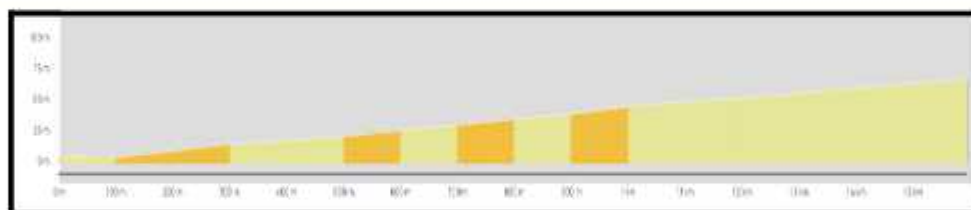


Horaire calculé sur une base de 162 coureurs partants toutes les minutes

KM		Routes	Itinéraires	Horaires	
Fait	Restant			Premier Coureur	Dernier Coureur
				42 km/h	46 km/h
0	10	D.139	Saint-Denis-de-Pile Salle des Fêtes	Départ Réel	09H00 / 11H42
0,1	9,9	D.22	Traversée de la D.910		09H00 / 11H42
2,3	7,7		Bonzac		09H03 / 11H45
2,8	7,3		Côte de Bonzac		09H04 / 11H45
5,6	4,4	D.120E1			09H08 / 11H49
6,7	3,3		Saint-Martin-de-Laye		09H09 / 11H50
6,8	3,2	D.10			09H09 / 11H50
9,1	0,9		Traversée de la ligne touristique		09H13 / 11H53
10	0,0		Guîtres Avenue de la Gare	Arrivée	09H14 / 12H05

KM 2.8 :

Côte de BONZAC
Au Rond-point
Longueur : 1 600 m

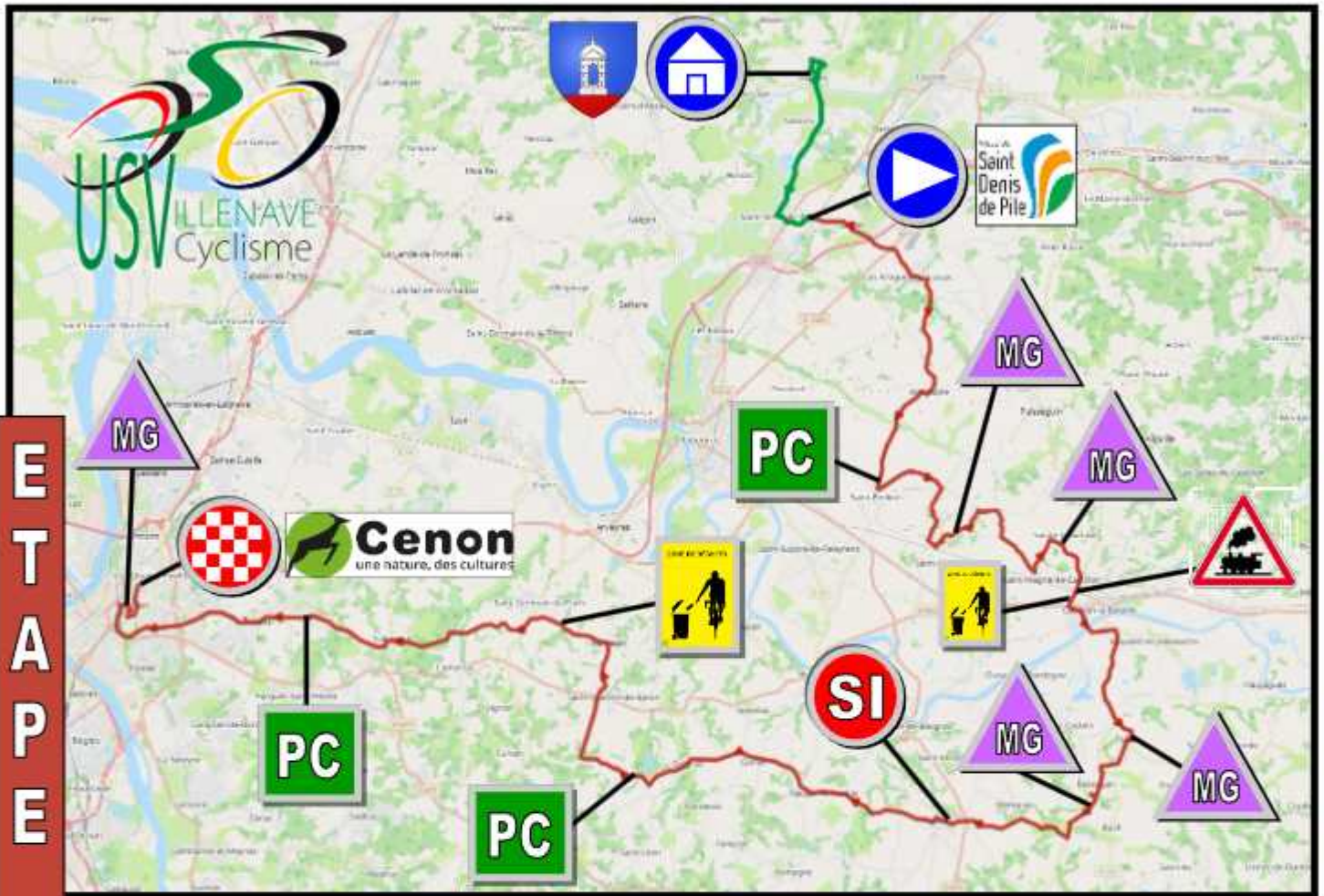




GUÎTRES - CENON



Samedi 14 Mai
2^e Etape - 78.3 km



E
T
A
P
E
2





E T A P E 2



KM		Routes			Horaires - Km/h		
Fait	Restant				39	41	43
	-4,1	D.139	GUÎTRES (Place des Tilleuls)	Départ fictif		15H00	
0	97,6	D.22	Saint-Denis-de-Pile (D.22 - Route de l'Europe)	Départ réel		15H20	
4,8	92,8	D.22	Les Artigues de Lussac - D.121 - D.22E3 - D.122E5		15H27	15H27	15H26
9,7	87,9	D.122E5	Montagne - D.244 - D.122		15H34	15H34	15H33
15,3	82,3	D.122	Saint-Emilion - D.243	Point Chaud	15H43	15H42	15H41
18,2	79,4	D.243	Saint-Christophe-des-Bardes - C.9 - D.243E2		15H48	15H46	15H45
20,3	77,3	D.243E2	Saint-Laurent-des-Combes - D.245 - VC		15H51	15H49	15H48
21,9	75,7	VC	Le Petit Tourmalet - D.243 - D.130	Meilleur Grimpeur	15H53	15H52	15H50
25,4	72,2	D.130	Saint-Etienne-de-Lisse - C.206		15H59	15H57	15H55
29,6	68,0	C.206	Sainte-Colombe - D.17E2	Meilleur Grimpeur	16H05	16H03	16H01
30	67,6	D.17E2	Panneau Sortie "Sainte-Colombe"	KM 30	16H06	16H03	16H01
31,4	66,2		Saint-Magne-de-Castillon		16H08	16H05	16H03
31,9	65,7		Passage à Niveau		16H09	16H06	16H04
32,1	65,5		Début ZONE DE DELESTAGE		16H09	16H06	16H04
32,3	65,3		FIN de ZONE DE DELESTAGE		16H09	16H07	16H05
32,4	65,2	D.936E4	Traversée de la D.936 - D.123 - D.119E1		16H09	16H07	16H05
33,6	64,0	D.119E1	Pont Eiffel - D.15 - D.17E2 - D.232		16H11	16H09	16H06
40,1	57,5	D.232	Pujols - Rue des Girondins - Rue du Stade - D.17	Meilleur Grimpeur	16H21	16H18	16H15
42,4	55,2	D.17	Bossugan		16H25	16H22	16H19
43,5	54,1		Côte du Fer à Cheval - D.128	Meilleur Grimpeur	16H26	16H23	16H20
49,9	47,7	D.231	Traversée de la D.671		16H36	16H33	16H29
50,3	47,3		Rauzan - D.128	Sprint Intermédiaire	16H37	16H33	16H30
53,2	44,4	D.128	Jugazan		16H41	16H37	16H34
58,9	38,7		Guillac - D.239		16H50	16H46	16H42
61,5	36,1	D.239	Daignac - C.6		16H54	16H50	16H45
65,1	32,5	C.6	Camiac-et-Saint-Denis - D.121	Point Chaud	17H00	16H55	16H50
69,4	28,2	D.121	Saint-Quentin-de-Baron		17H06	17H01	16H56
70,1	27,5		Traversée de la D.936 - D.120		17H07	17H02	16H57
72,1	25,5	D.120	Nérigean - D.241		17H10	17H05	17H00
74	23,6		Début ZONE DE DELESTAGE		17H13	17H08	17H03
74,2	23,4		FIN de ZONE DE DELESTAGE		17H14	17H08	17H03
74,6	23,0	D.241	Saint-Germain-du-Puch - D.20 - D.241		17H14	17H09	17H04
81,5	16,1		Salleboeuf - D.13 - D.241		17H25	17H19	17H13
85,4	12,2		Pompignac	Point Chaud	17H31	17H24	17H19
87	10,6		Tresses		17H33	17H27	17H21
89,4	8,2		Artigues-Près-Bordeaux - Boulevard de Feydeau		17H37	17H30	17H24
91,5	6,1	x	Cenon (Entrée 1)		17H40	17H33	17H27
92	5,6	x	Cenon (Entrée 2) - Traversée du Tramway		17H41	17H34	17H28
92,4	5,2	x	Cenon (Entrée 3)		17H42	17H35	17H28
92,7	4,9	x	Place du 10 mai 1981 - Côte de l'Empereur		17H42	17H35	17H29
93,4	4,2	x	Côte de Monrepos		17H43	17H36	17H30
94	3,6	x	Cours Victor Hugo		17H44	17H37	17H31
95,1	2,5	x	Rue du Maréchal Foch		17H46	17H39	17H32
95,6	2,0	x	Rue Jean-Raymond Guyon		17H47	17H39	17H33
95,9	1,7	x	Côte de la Vieille Cûre	Meilleur Grimpeur	17H47	17H40	17H33
96	1,6	x	Rue Emile Zola		17H47	17H40	17H33
96,9	0,7	x	Avenue du Président Auriol		17H49	17H41	17H35
97	0,6	x	Rue Aristide Briand		17H49	17H41	17H35
97,6	0,0	x	CENON (Face au Rocher de Palmer)	Arrivée	17H50	17H42	17H36



PC

LES POINTS CHAUDS

SAINT-EMILION : A la Gendarmerie (aucun danger sur la route sur 4 200m)

CAMIAC-ET-SAINT-DENIS : Au Portail N°5 (Route étroite sur 450m)

POMPIGNAC : A l'abribus (aucun danger sur la route sur 2 000m)



LE SPRINT INTERMEDIAIRE

(Bonifications)

RAUZAN : A la cave coopérative
(Rond-Point à 450m de la ligne)



**E
T
A
P
E
2**



Zone de Délestage (sur 200m)

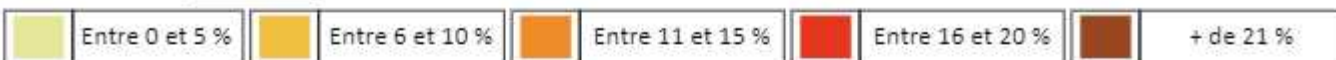
Km 32.1 : D.17E2 - Après le Passage à niveau à Saint-Magne-de-Castillon

Km 74 : D.120 - Entre Salleboeuf et Saint-Germain-du-Puch



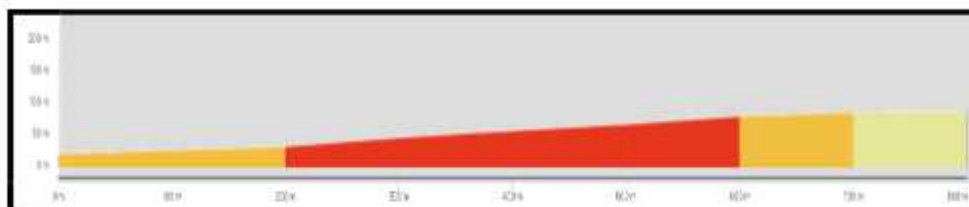
MG

LES MEILLEURS GRIMPEURS



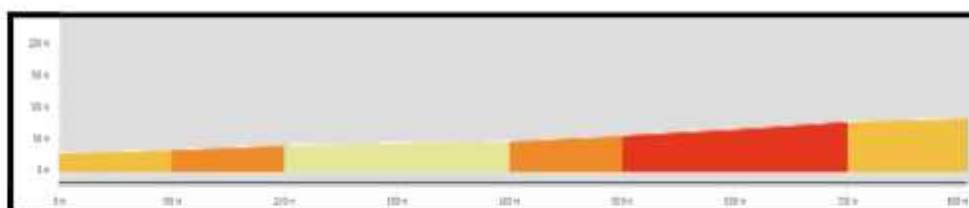
KM 21.9 :

Le Petit Tourmalet
Devant Boite aux Lettres N°8
Longueur : 800 m



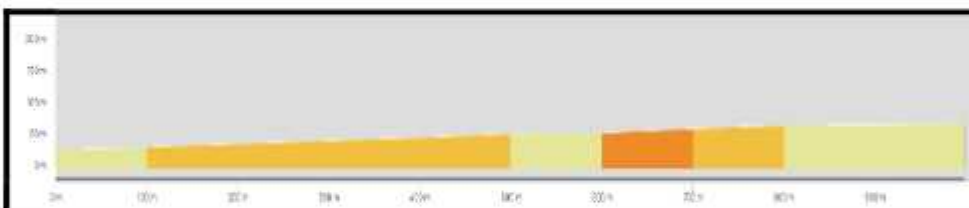
KM 29.6 :

Côte de SAINTE-COLOMBE
Devant Boite aux Lettres N°6
Longueur : 600 m



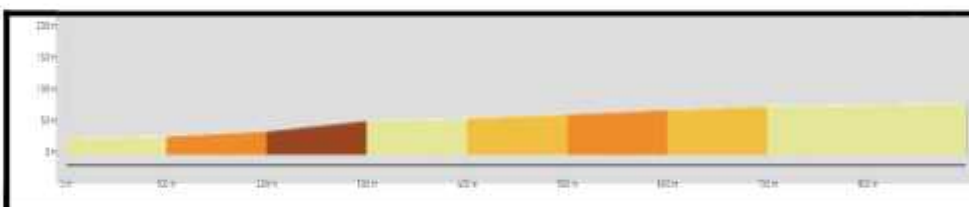
KM 40.1 :

Côte de PUJOLS
Place Charles de Gaulle
Longueur : 1 000 m



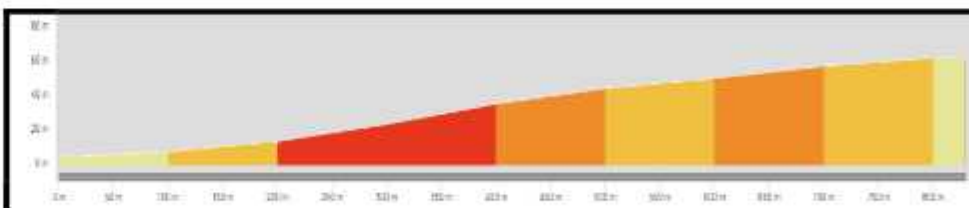
KM 43.5 :

Le Fer à Cheval
À la traversée de la D.126
Longueur : 900 m



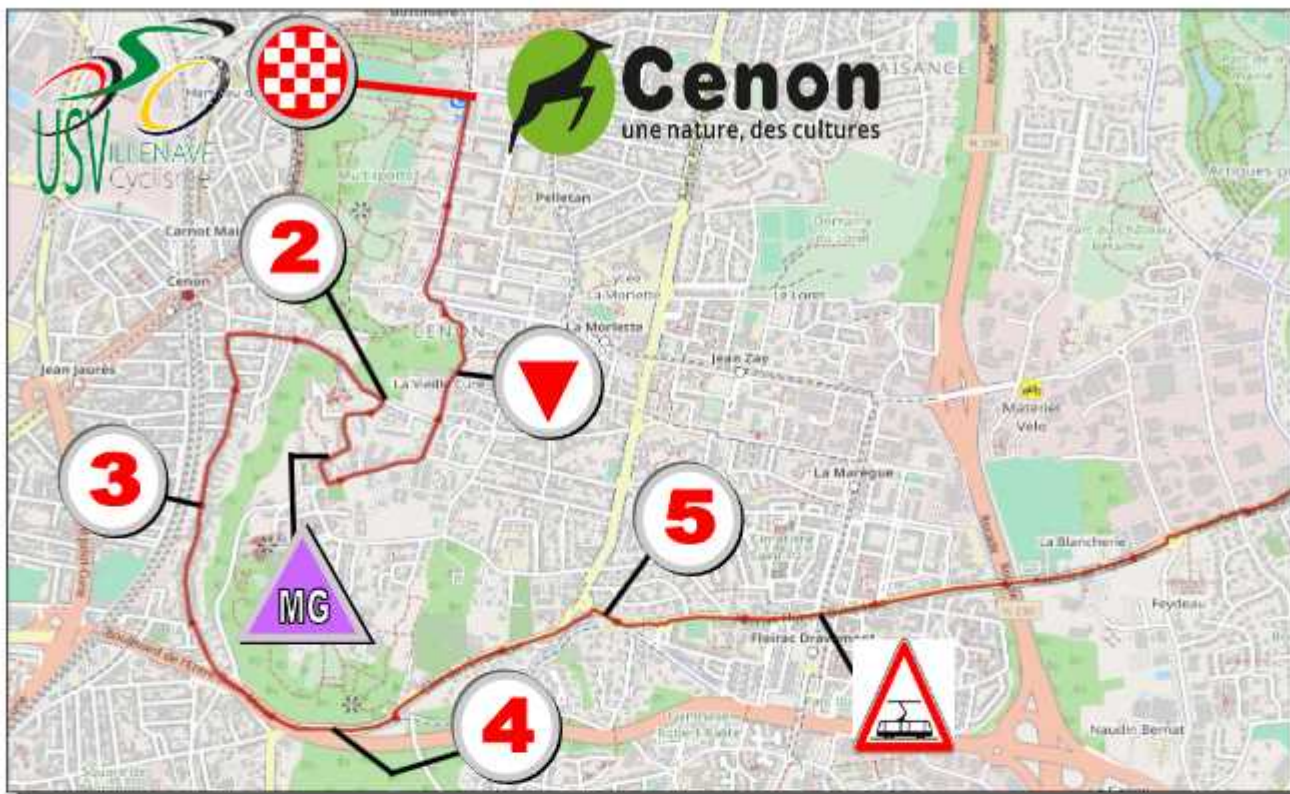
KM 95.9 :

Côte de la Vieille Cûre
À la borne incendie
Longueur : 830 m




**E
T
A
P
E
2**





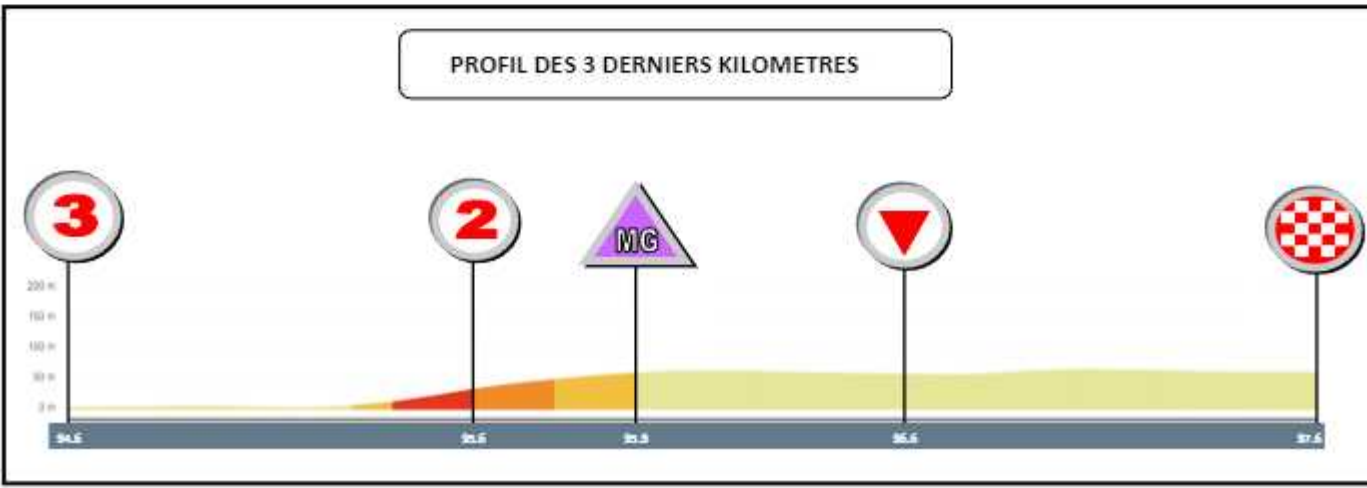
E
T
A
P
E
2

Les derniers Kilomètres à Cenon
Entrée :
 Avenue de Feydeau (Pont sur la Rocade)
 Avenue Hubert Dubedout
 Traversée de la ligne de Tramway 
 Avenue René Cassagne
 Place du 10 mai 1981
 Côte de l'Empereur
 Côte de Monrepos
 Cours Victor Hugo

Rue du Maréchal Foch
 Rue Jean-Raymond Guyon
 Côte de la Vieille Cûre 
 Rue Emile Zola
 Avenue du Président Vincent Auriol
 Rue Aristide Briand
Arrivée 



La ligne A du Tramway sera interrompue pendant 1 heure entre 17h00 et 18h00

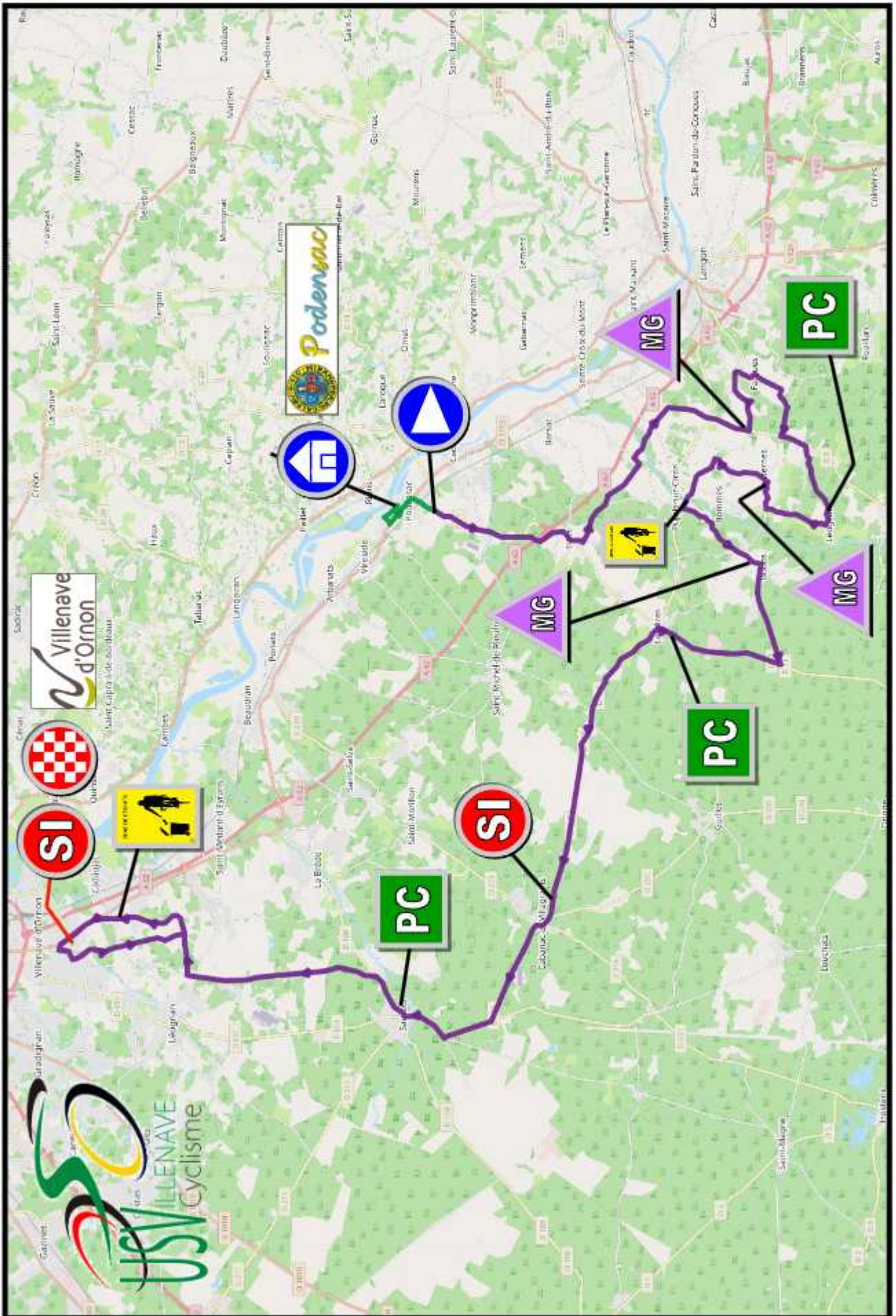




PODENSAC - VILLENAVE



Dimanche 14 Mai
3^e Etape - 104.8 km

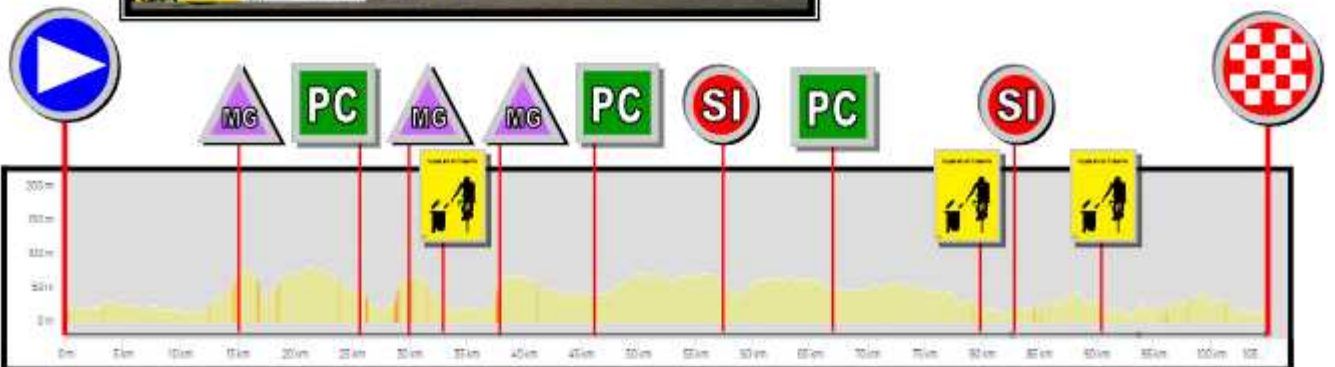


E T A P E
3


**E
T
A
P
E
3**


Repas Organisation :

Salle des fêtes de **Podensac**
située à 200m de la ligne de Départ
Ouverture des repas à partir de **11h00**



KM		Routes		Horaires - Km/h		
Fait	Restant			41	43	45
	-3,2		Podensac (Parc du Château Chavat)	<i>Départ fictif</i>	13H30	
0	104,8	D.11	Podensac (Panneau "Sortie")	<i>Départ réel</i>	13H40	
4,6	100,2		Illats - D.118 - D.109		13H46	13H46
9	95,8	D.109	"La Pinga" - D.114 - D.109		13H53	13H52
10,1	94,7		"Jean Dubos" - D.8E4		13H54	13H53
15,2	89,6	D.8E4	Côte du Château d'Eyquem - D.8 - D.125E2	Meilleur Grimpeur	14H02	14H01
18	86,8	D.125E2	Fargues		14H06	14H05
19,3	85,5		"Les Claveries" - D.125 - D.8		14H08	14H06
22,1	82,7	D.8	"Brouquet" - D.8E5		14H12	14H10
24,9	79,9	D.8E5	Léogeats		14H16	14H14
25,8	79,0		Devant la Mairie - C.5 - D.125	Point Chaud	14H17	14H16
29,3	75,5	D.125	Côte de Sauternes - D.125E1	Meilleur Grimpeur	14H22	14H20
30	74,8	D.125E1	Au Lavoir	KM 30	14H23	14H21
30,2	74,6		"Arche"		14H24	14H22
30,7	74,1		"Haut-Bommes" - D.116E1		14H24	14H22
33,2	71,6	D.116E1	Début ZONE DE DELESTAGE		14H28	14H26
33,4	71,4		FIN de ZONE DE DELESTAGE		14H28	14H26
33,7	71,1		Pujos-sur-Ciron - D.114		14H29	14H27
36,6	68,2	D.114	"Mouyet"		14H33	14H31
37,1	67,7		Budos		14H34	14H31
37,8	67,0		Côte de Budos - D.118 - D.11	Meilleur Grimpeur	14H35	14H32
45,2	59,6	D.11	Landiras		14H46	14H43
46,1	58,7		A la salle des fêtes - D.116	Point Chaud	14H47	14H44
51,5	53,3	D.116	"Marine"		14H55	14H51
58,3	46,5		Au Cimetière	Sprint Intermédiaire	15H05	15H01
58,5	46,3		Cabanac-et-Villagrains - D.219 - D.116 - D.651		15H05	15H01
65,9	38,9	D.651	Saucats - D.108		15H16	15H11
67,1	37,7	D.108	Au Panneau Publicitaire - D.111	Point Chaud	15H18	15H13
75,4	29,4	D.111	Traversée de la D.109		15H30	15H25
75,7	29,1	X	Chemin de Morelle		15H30	15H25
77,2	27,6	C.204	Route de la Salle	Entrée du Circuit	15H32	15H27
77,6	27,2		"La Morelle"		15H33	15H28
77,9	26,9	D.111E4	Route de Cadaujac		15H34	15H28
79,5	25,3		"Vigneau de Bas"		15H36	15H30
80	24,8		Début ZONE DE DELESTAGE		15H37	15H31
80,2	24,6		Fin de ZONE DE DELESTAGE		15H37	15H31
80,3	24,5		Cadaujac		15H37	15H32
80,7	24,1		Traversée de la D.111 - Rue de Chantecric - D.1113		15H38	15H32
81,9	22,9	D.1113	Villeneuve d'Ornon (Avenue des Pyrénées)		15H39	15H34
82,8	22,0		Ligne d'Arrivée (1er Passage)	Sprint Intermédiaire	15H41	15H35
82,9	21,9	X	Petit Chemin de la Générale		15H41	15H35
83,1	21,7	X	Rue Fernand Soors		15H41	15H35
83,5	21,3	X	Rue Pierre Curie		15H42	15H36
83,8	21,0	X	Rue Henri Marceille		15H42	15H36
84,2	20,6	X	Traversée du Chemin de Couhins - Chemin de Martillac		15H43	15H37
85,7	19,1	X	Traversée de la D.111 - Chemin de Martillac		15H45	15H39
86,7	18,1	X	Chemin de Carosse		15H46	15H40
88,2	16,6	C.204	Route de la Salle		15H49	15H43
88,6	16,2		"La Morelle"		15H49	15H43
88,9	15,9	D.111E4	Route de Cadaujac		15H50	15H44
90,5	14,3		"Vigneau de Bas"		15H52	15H46
91	13,8		Début de ZONE DE DELESTAGE		15H53	15H46
91,2	13,6		Fin de ZONE DE DELESTAGE		15H53	15H47
91,3	13,5		Cadaujac		15H53	15H47
91,7	13,1		Traversée de la D.111 - Rue de Chantecric - D.1113		15H54	15H47
92,9	11,9	D.1113	Villeneuve d'Ornon (Avenue des Pyrénées)		15H55	15H49
93,8	11,0		Ligne d'Arrivée (2e Passage)		15H57	15H50
104,8	0,0		VILLENAVE D'ORNON (Concession SIPA)	Arrivée	16H13	16H06

LES POINTS CHAUDS

LEOGEATS : Devant la Mairie (Ligne droite de 2 500m)

LANDIRAS : A la salle des Fêtes (Ligne droite de 4 200m) - Ilots directionnels à 1 800m

SAUCATS : Au Panneau Publicitaire (Ligne droite de 250m)


**E
T
A
P
E
3**
LES SPRINTS INTERMEDIARES
(Bonifications)

CABANAC-ET-VILLAGRAINS : D.116
 (Au Cimetière - Ligne droite de 6 000m)



VILLENAVE D'ORNON : Sur la Ligne (Ligne droite de 500m)
 Pour le Plan, voir les 3 derniers kilomètres

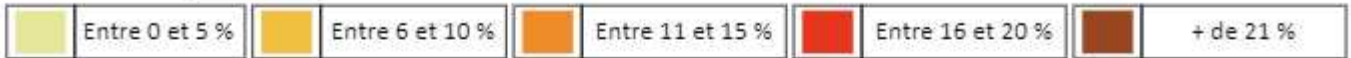
ZONE DE DÉCHETS

Zone de Délestage (sur 200m)

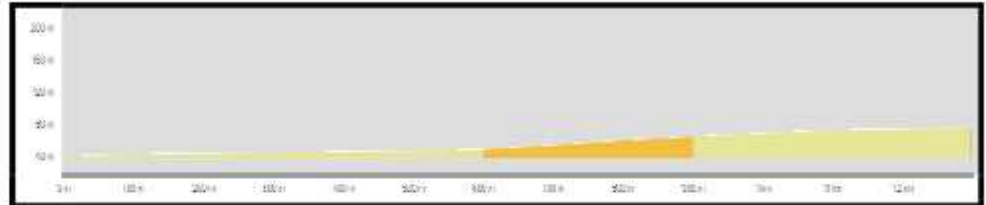
Km 33.2 : D.116E1 - Au STOP, à l'entrée de la Route Départementale

Km 80 : D.111E4 - Au panneau « Château Bouscaut »

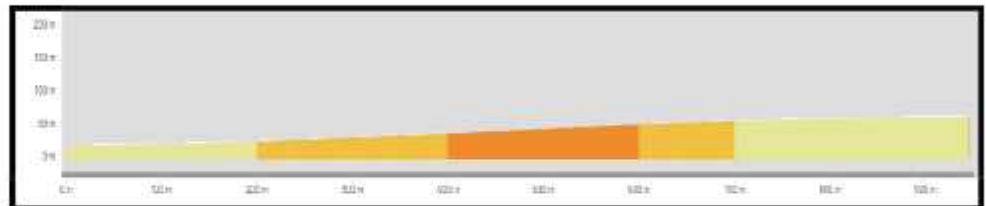
Km 91 : D.111E4 - Au panneau « Château Bouscaut »

LES MEILLEURS GRIMPEURS

KM 15.2 :

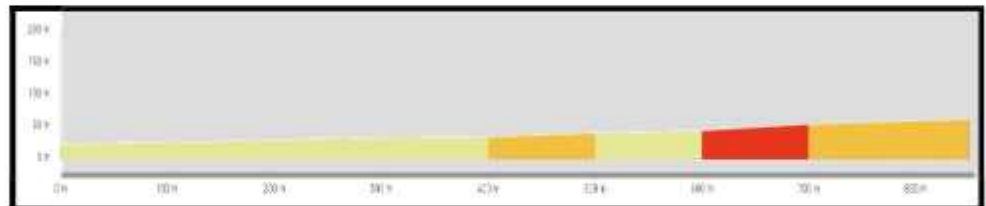
Côte du Château d'Yquem
A la boîte aux lettres
Longueur : 1 300 m

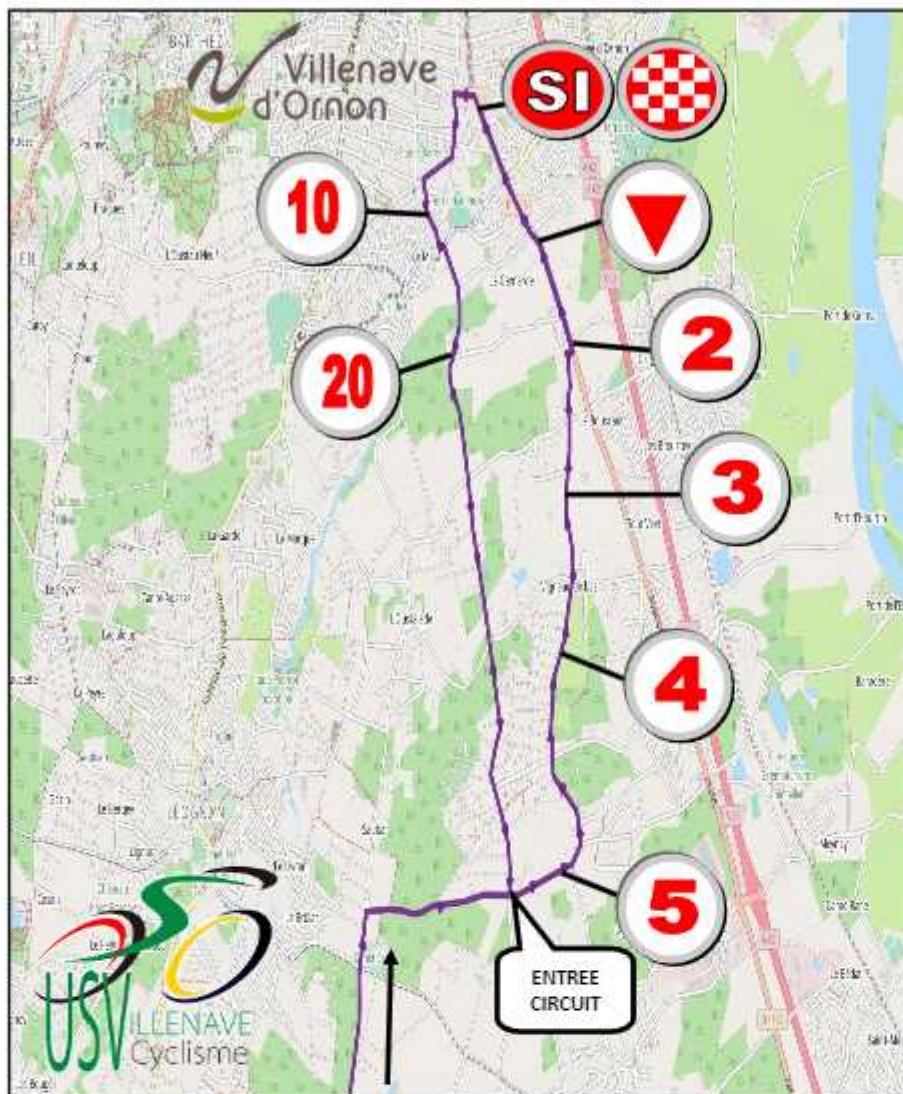

KM 29.3 :

Côte de SAUTERNES
Chemin Maison (à droite)
Longueur : 950 m


KM 37.8 :

Côte BUDOS
Entrée du Parking
Longueur : 850 m




Circuit Final :

Entrée : Route de la Salle (C.204)

« La Morelle »

Route de Cadaujac (D.111E4)

« Vigneau de Bas »

Zone de Délastage



CADAUJAC

Traversée de la D.111

Rue de Chantecric -

D.1113

VILLENAVE D'ORNON (D.1113)

Avenue des Pyrénées

Passage sur la ligne (SI)



Petit Chemin de la Générale

Rue Fernand Soors

Rue Pierre Curie

Rue Henri Marcelle

Traversée du Chemin de Couhins

Chemin de Martillac

Traversée de la D.111

Chemin de Martillac

Chemin de Carosse

Route de la Salle (C.204)

« La Morelle »

Route de Cadaujac (D.111E4)

« Vigneau de Bas »

Zone de Délastage



CADAUJAC

Traversée de la D.111

Rue de Chantecric -

D.1113

VILLENAVE D'ORNON (D.1113)

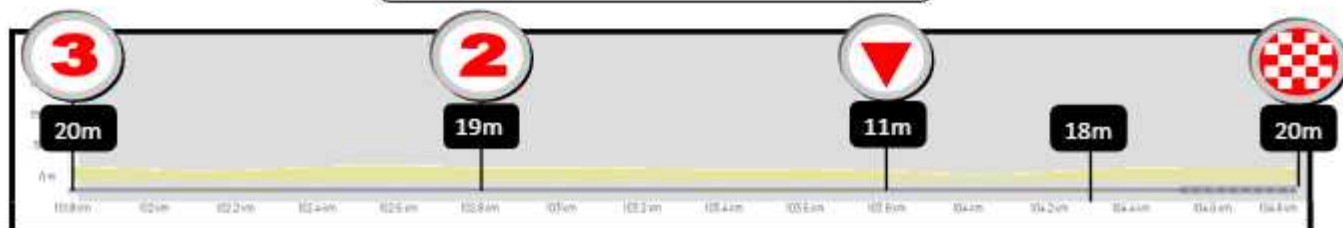
Avenue des Pyrénées

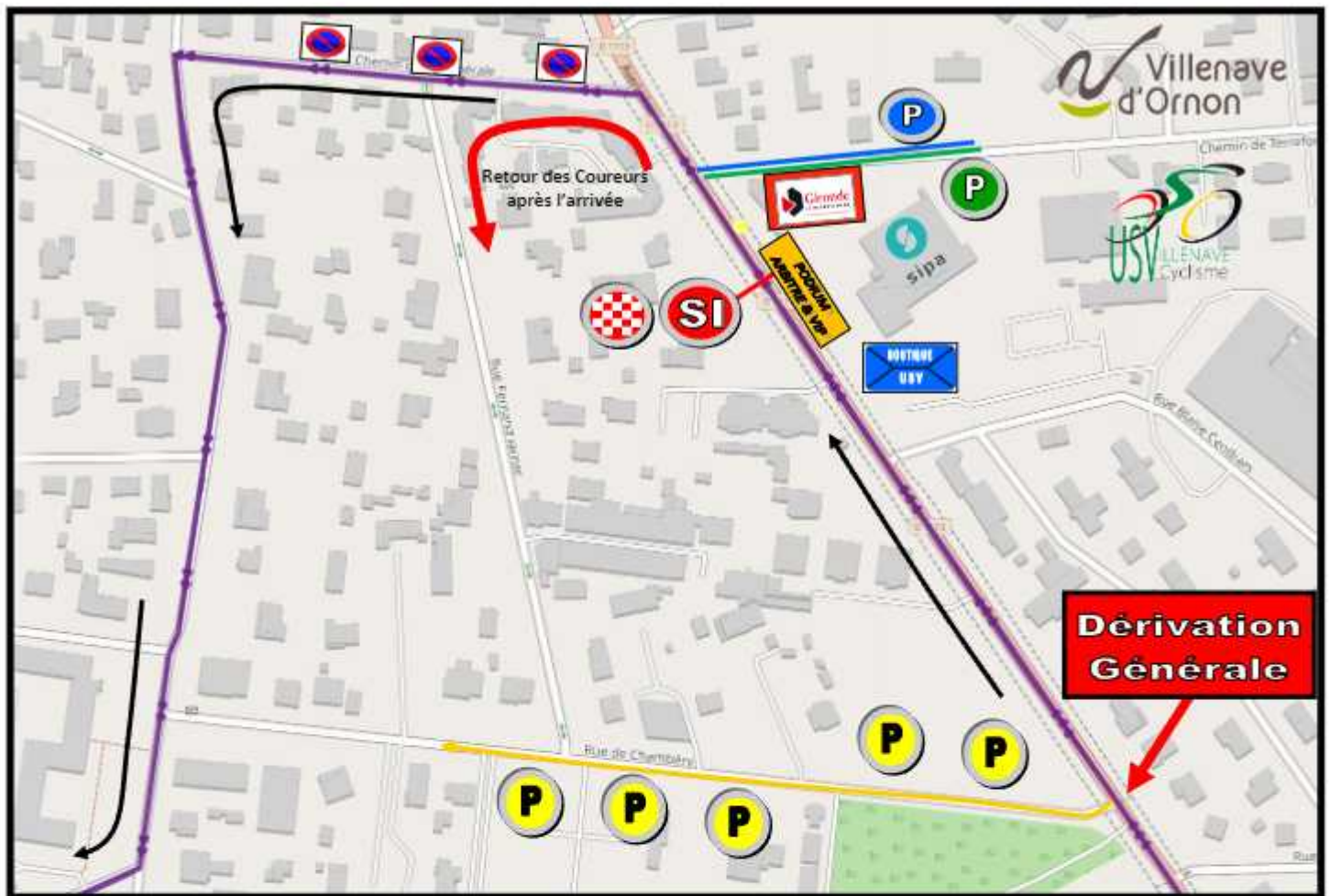
Passage sur la ligne

Dernier tour

Arrivée


PROFIL DU CIRCUIT D'ARRIVEE

PROFIL DES 3 DERNIERS KILOMETRES



Arrivée

Avenue des Pyrénées (D.1113)


 à l'extrémité d'une ligne droite finale de 450m
en faux plat montant.

Largeur : 8m

Contrôle Antidopage :

 Concession SIPA
Villeneuve d'Ornon


Derrière la ligne d'arrivée

Permanence :

 Complexe sportif de la Junca
Chemin de Cadaujac
Villeneuve d'Ornon


À 2.7 km de l'arrivée



REGLEMENT PARTICULIER



ARTICLE 1 . ORGANISATION

L'épreuve **47^e TOUR DE GIRONDE CYCLISTE INTERNATIONAL** est organisée par :

L'Union Sportive Villenavaise Cyclisme :

Gymnase Nelson Paillou - Allée du Commandant Moos

33140 VILLENAVE D' ORNON

Téléphone : 06 12 40 62 05

courriel : usv-c1@orange.fr

site : www.tgironde.com

sous les règlements de l'**Union Cycliste Internationale**.

Elle se dispute Samedi 13 Mai et Dimanche 14 Mai 2023

ARTICLE 2 . TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux cyclistes des catégories JUNIORS HOMMES (Année 2005 & 2006).

Elle est inscrite au calendrier UCI MEN JUNIOR

L'épreuve est classée en classe **MJ 2-1**.

ARTICLE 3 . PARTICIPATION

Conformément à l'article 2. 1. 005 du règlement de l'U.C.I. et de l'article 2. 1. 005 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes :

- Equipes Nationales
- Equipes Régionales (Françaises et étrangères, les coureurs ne peuvent pas faire partie d'un club déjà engagé)
- Equipes de Clubs (Françaises et étrangères)
- Equipes Départementales (Les coureurs ne peuvent pas faire partie d'un club déjà engagé)

Conformément à l'article 2. 2. 003 du règlement de l'U.C.I., le nombre de coureurs par équipes est de minimum **4** et de maximum **6** coureurs.

ARTICLE 4 . PERMANENCE

La permanence se tient tous les jours du 12 Mai au 14 Mai 2023

de 8 heures à 22 heures au secrétariat : Complexe sportif de la Junca - Chemin de Cadaujac à Villenave d'Ornon

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables des équipes se font à la permanence du le Vendredi 12 Mai de **15 h 30 à 17 h 00** au Complexe sportif de la Junca - Chemin de Cadaujac à Villenave d'Ornon

La réunion des Directeurs Sportifs, organisée suivant l'article 1. 2 . 087 du règlement U.C.I. en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée au :

Vendredi 12 Mai à 17 h 30 – Complexe sportif de la Junca - Chemin de Cadaujac à Villenave d'Ornon

ARTICLE 5 . RADIO – TOUR

Les informations de courses sont émises sur la fréquence : **71.500**

ARTICLE 6 . COMMUNICATION EN COURSE

L'utilisation des liaisons radios ou autres moyens de communication à distance par ou avec les coureurs ainsi que la possession de tout équipement utile à cet effet lors de l'épreuve sont interdites, sauf lors du Contre-la-montre Individuel. Dans ce cas, un système de communication et d'information sécurisé (appelé « Oreillette ») est autorisé et peut être utilisé aux conditions de l'article 2. 2. 024 du règlement UCI



REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 7 . DOSSARDS ET PLAQUES DE CADRE

Les coureurs doivent porter 2 dossards, sauf lors de l'épreuve Contre-La-Montre Individuel où ils doivent n'en porter qu'un.

La plaque de cadre doit être fixé de manière visible sur le cadre de la bicyclette. Sur le Contre-La-Montre Individuel, elle n'est pas obligatoire.

ARTICLE 8 . ETAPE CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL

L'utilisation d'un vélo spécifique pour le Contre-La-Montre sera autorisé.

L'ordre de départ des équipes se fera par tirage au sort lors de la réunion des Directeurs Sportifs. Chaque équipe déterminera l'ordre de départ de ses coureurs à la permanence lors du contrôle des licences.

Chaque coureur devra se présenter pour un contrôle de sa bicyclette au plus tard 15 minutes avant son heure de départ selon l'article 2. 4. 010 du règlement UCI.

Le ravitaillement ne sera pas autorisé.

Un Meilleur Grimpeur sera jugé à 2.8 km du Départ au sommet de la Côte de Bonzac. Le coureur ayant réalisé le meilleur temps entre le Départ et le Meilleur Grimpeur devra se présenter au protocole pour lui remettre le Maillot.

ARTICLE 9 . ASSISTANCE NEUTRE DE DEPANNAGE

L'organisation met à la disposition des arbitres et des coureurs :

- 3 voitures (2 voitures FERRUS et une de l'organisation)

ARTICLE 10 . INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Selon l'article du règlement UCI 2. 6. 027, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, dans les **trois derniers kilomètres** d'une étape en ligne (Etape 2 & 3), le ou les coureur(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvait(aient) au moment de l'accident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si, à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres, un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

ARTICLE 11 . DELAIS D' ARRIVEE

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

Etape 1	Samedi 13 Mai	SAINT-DENIS-DE-PILE.....GUITRES	25 %
Etape 2	Samedi 13 Mai	GUITRESCENON	15 %
Etape 3	Dimanche 14 Mai	PODENSAC..... VILLENAVE D'ORNON	12 %

Conformément à l'article 2. 6. 032 du règlement U.C.I., en cas exceptionnels uniquement, imprévisibles et de force majeure, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Dans le cas où les coureurs hors délais sont repêchés par le collège des commissaires, ils se verront retirer l'ensemble des points qu'ils avaient gagnés lors des différentes étapes sur tous les classements annexes. Ils repartiront de zéro pour la prochaine étape.

ARTICLE 12 . RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Conformément à l'article 1. 2. 082 du règlement UCI, les coureurs se doivent d'observer les dispositions légales du pays et donc suivre le code de la route français, notamment pour les coureurs attardés. L'organisation ne pourra être tenu responsable en cas d'accident.

ARTICLE 13 . AUTORISATION PARENTALE EN CAS D'INTERVENTION MEDICALE

Tout coureur mineur à la date de l'épreuve devra être en possession d'une autorisation parentale en cas d'intervention médicale. Le Comité d'Organisation et les médecins de l'épreuve se dégagent de toutes responsabilités en cas de litige.

ARTICLE 14 . CLASSEMENTS – BONIFICATIONS

Les classements suivants sont établis :

- **Le classement individuel par étape**
- **Le classement général individuel** (Maillot Jaune) au temps est établi par l'addition des temps enregistrés dans chacune des étapes en tenant compte des bonifications (S.I.) (sauf CLM) et des pénalisations suivant l'article 2. 6. 014 et 2. 6. 015 du règlement UCI.
En cas d'égalité de temps, il est fait appel au 1/100 de seconde, à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape.
Bonifications :
 - * **Étape 2 :**
Sprint Intermédiaire (S.I.) : 3 " – 2 " – 1 "
Arrivée d'étape : 6 " – 4 " – 2 "
 - * **Étape 3 :**
Sprints Intermédiaires (S.I.) : 3 " – 2 " – 1 "
Arrivée d'étape : 10 " – 6 " – 4 "
- **Le classement individuel aux points** (Maillot Vert) est établi par l'addition des points obtenus à l'arrivée de chacune des 3 étapes. 15 classés par étape :
25 – 20 – 16 – 14 – 12 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1
En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage : nombre de victoire d'étapes et classement général au temps.
- **Le classement individuel Grimpeur** (Maillot Lilas) est disputé sur l'ensemble des côtes dans les 3 étapes et suivant l'article 2. 6. 017 du règlement UCI :
4 – 2 – 1 points attribués aux sommets des côtes choisies localisées **M.G.**
En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage : nombre de premières places dans les côtes et classement général au temps.
- **Le Classement du Meilleur Jeune** (Maillot Anthracite) : **Coueurs nés en 2006**
Même application du règlement que pour le Classement général aux temps.
- **Le classement individuel des Sprinteurs** (Maillot Rouge) est établi par l'addition des points sur le parcours (hors arrivée) obtenus dans chacune des 2 étapes en ligne lors des Sprints (P.C.) sur le parcours :
5 – 3 – 2 – 1 points attribués aux sprints localisés **P.C.**
En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage : nombre de premières places dans les sprints (P.C.) puis, le classement du dernier sprint de l'étape et en fin, le classement de l'étape.
- **Le classement par équipes :**
 - * **du jour** s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque étape.
En cas d'ex aequo, les équipes seront départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, on tiendra compte de la place du meilleur coureur sur l'étape.
 - * **Au général** s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues.
En cas d'ex aequo, il est fait application des critères suivant jusqu'à ce qu'il y ait départage :
Nombre de premières places dans le classement par équipe du jour
Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipe du jour
Etc...
S'il y a toujours égalité, les équipes seront départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général.
Toute équipe réduite à moins de 3 coureurs sera éliminée du classement général par équipe.



REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 15 . PRIX

- Prix Journalier x 1	(Contre La Montre)	645 €	Sur 20 coureurs
- Prix Journaliers x 2	(En Ligne)	910 €	Sur 20 coureurs
- Classement Général Individuel		1 215 €	Sur 20 coureurs
- Classement Général aux Points		259 €	Sur 5 coureurs
- Classement Général Meilleur Grimpeur		259 €	Sur 5 coureurs
- Classement Général Jeunes		259 €	Sur 5 coureurs
- Classement Général Meilleur Sprinteur		259 €	Sur 5 coureurs
- Classement Général par Equipes		259 €	Sur 5 équipes

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve, est de 4 975 euros

ARTICLE 16 . LUTTE CONTRE LE DOPAGE - CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage U.C.I. s'applique intégralement à la présente épreuve.

En outre, la Législation Antidopage Française s'applique conformément aux dispositions de la loi N° 84 – 610 du 16 Juillet 1984 - article L 3632 – 1.

L'Union Sportive Villenavaise Cyclisme et chacune des équipes participantes considèrent comme de nécessité absolue le respect scrupuleux des règles et recommandations édictées par les instances compétentes en matière de lutte contre le dopage ainsi que l'obligation d'observer une conduite totalement irréprochable à cet égard. Les équipes participantes s'engagent à appliquer lesdites règles et recommandations et seront pleinement responsables de leur parfait respect par leurs coureurs plus généralement pour tous leurs encadrements.

Le contrôle antidopage a lieu à :

- Etape 1— Samedi 13 Mai à GUITRES : Salle des Fêtes
- Etape 2— Samedi 13 Mai à CENON : Rocher de Palmer – rue Aristide Briand
- Etape 3— Dimanche 14 Mai à VILLENAVE D'ORNON : Complexe sportif de la Junca - Chemin de Cadaujac

ARTICLE 18 . PROTOCOLE

Conformément à l'article 1. 2. 112 du règlement U.C.I., les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- Etape 1 :
 - * Le Premier de l'étape + Classement Général Individuel aux Temps (Maillot Jaune)
 - * Le Deuxième de l'étape pour le Classement Général Individuel aux Points (Maillot Vert)
 - * Le Meilleur Grimpeur qui aura le Meilleur Temps lors du passage de la Côte de Bonzac
 - * Le Meilleur Jeune (année 2006) si celui-ci ne figure pas parmi les 2 premiers. Sinon, le suivant sera appelé
- Etape 2 :
 - * Le premier de l'étapeLes leaders des classements annexes suivants :
 - * Classement Général Individuel
 - * Classement Général aux Points
 - * Classement Général Grimpeurs
 - * Classement Général du Meilleur Jeune
 - * Classement Général Meilleur Sprinteur
 - * Classement de l'étape du Meilleur Régional
 - * Le coureur désigné le Plus Respectueux de l'Environnement par le Jury des Commissaires et l'Organisateur
 - * Le coureur désigné le Plus Combatif par le Jury des Commissaires et l'Organisateur

Si un coureur est leader de plusieurs classements, il ne portera qu'un seul maillot selon l'ordre de priorité des maillots ci-dessus. Dans ce cas, le coureur suivant de ce classement portera le maillot sauf s'il est leader d'un autre classement ou s'il doit porter le Maillot de Champion du Monde ou Champion National.

REGLEMENT PARTICULIER



En outre, à l'ARRIVEE de l'EPREUVE (Etape 3), les coureurs suivants doivent également se présenter au protocole final :

* Le premier de l'étape

Les vainqueurs des classements annexes suivants :

* Classement Général Individuel (les 3 premiers)

* Classement Général aux Points

* Classement Général Grimpeurs

* Classement Général du Meilleur Jeune

* Classement Général du Meilleur Sprinter

* Classement Général par Equipe

* Classement Général du Meilleur Régional

* Le coureur désigné le Plus Respectueux de l'Environnement par le Jury des Commissaires et l'Organisateur

* Le coureur désigné le Plus Combatif par le Jury des Commissaires et l'Organisateur

Conformément à l'article 1. 2. 113 du règlement U.C.I., les coureurs devront se présenter aux cérémonies protocolaires dans les 10 minutes suivant leur arrivée, sauf circonstance exceptionnelle EN TENUE DE COUREUR.

ARTICLE 18 . PENALITES

Le barème de pénalités de l'U.C.I. est le seul applicable.

ARTICLE 19 . ENVIRONNEMENT

Les coureurs et les suiveurs doivent adopter en toutes circonstances un comportement responsables vis-à-vis de l'environnement dans le respect des dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 20 . RECUSATION - EXCLUSION

L'Union Sportive Villenavaise Cyclisme (USVC) tient pour essentielle la préservation de son image, de sa réputation et celles de l'épreuve.

L'USVC se réserve expressément la faculté de refuser la participation à - ou d'exclure de - l'épreuve, une équipe ou l'un de ses membres, dont la présence serait de nature à porter atteinte à l'image et/ou à la réputation de l'USVC et/ou de l'épreuve.

En outre, l'USVC pourra récuser ou exclure de l'épreuve une équipe ou l'un de ses membres dans les cas suivant :

- Infraction aux règles de l'épreuve, y compris celles concernant la discipline interne à l'épreuve (règles concernant l'hébergement par exemple).
- Infraction grave à la loi française
- Acte de vandalisme perpétré en course ou hors course
- Tenue indécente ou comportement inconvenant
- Tout autre cas ou fait qui serait de nature à porter atteinte à l'image et/ou à la réputation de l'USVC et/ou de l'épreuve.

Le droit de récusation ou d'exclusion visé ci-dessus s'exercera dans les conditions suivantes :

Une réunion extraordinaire sera organisée par le Président de l'USVC avec le jury des commissaires et les responsables de l'organisation. L'USVC avisera l'équipe de sa décision par écrit, notifié soit par mail ou par lettre remise en mains propres avec reçu.

Pour le Comité d'Organisation du
47^e TOUR DE GIRONDE CYCLISTE INTERNATIONAL

Le Président



Didier TIFFON



PARTENAIRES

INSTITUTIONNELS



PRIVES



Mutami
LE LIEN SOLIDAIRE

TECHNIQUES



MEDIAS



Epreuve Nationale

1975 – FEDRIGO Michel
 1976 – AUDEGUIL Patrick
 1977 – BARJOLIN Daniel
 1978 – JOURDAN Christian
 1979 – CASTAING Francis
 1980 – REBIERE Jean-Jacques
 1981 – DE SANTI Bruno
 1982 – LAURAIRE Philippe
 1983 – MERCADIE Gérard
 1984 – AMARDEILH Daniel
 1985 – LAVERGNE Christophe
 1986 – LE GOFF Sylvain
 1987 – MORIO Jean-François
 1988 – GOURMELON Hervé
 1989 – DUBOIS Gilles
 1990 – DIEF Stéphane
 1991 – ANTI Jean-François
 1992 – DESBIENS Laurent
 1993 – ZAYKOV Hristo
 1994 – LEPROUX Denis

Epreuve Internationale Elite (ME 2.2)

1995 – LANGELLA Anthony - Comité d'Aquitaine
 1996 – MORELLE Franck - CA Mantes-La-Jolie
 1997 – DURAKA Jean-Philippe - Aulnat 63 Montluçon 03
 1998 – LOCATELLI Martial - CC Etupes
 1999 – BODROGI Lazlo (HON) - CC Etupes
 2000 – PEYRAMAURE Pascal - CCL Chatillon
 2001 – CANOUEZ Gilles - CC Marmande
 2002 – BUFFAZ Mickaël - VC Lyon – Vaulx-en-Velin
 2003 – URBAIN Alexandre - Jean Flo'c'h – Moréac 56
 2004 – JOFFRE Vincent - CA Castelsarrasin
 2005 – GUILBERT Charles - Bretagne – Jean Flo'c'h
 2006 – BONNACE Jérôme - UC Châteauroux – Fenioux
 2007 – THIRIE Jonathan - UC Nantes Atlantique
 2008 – GAY Julien - Vendée U
 2009 – ROSSETTO Stéphane - CC Nogent sur Oise
 2010 – BELGY Julien - Vendée U
 2011 – FOISNET Julien - Véranda Rideaux – Sarthe
 2012 – VAN DER LIJKE Nicky (HOL) - Rabobank Dpt
 2013 – LARRINAGA Juan (ESP) - Team EUSKADI
 2014 – TE BRAKE Renco (HOL) - Metec TKH Team
 2015 – POULHIES Stéphane - Occitane Cyclisme Formation
 2016 – JANSEN Amund Grondahl (NOR) - Team Joker
 2017 – TORRES MUIAO Pablo (ESP) - Burgos BH

Epreuve Internationale Juniors (M.J 2.2)

2018 - RETAILLEAU Valentin - Océane - TOP 16
 2019 - RODRIGUEZ CANO Carlos (ESP) - Kometa CT Contador
 2020 - Epreuve Annulée (COVID)
 2021 - Epreuve Annulée (COVID)

Et en 2022

1^{re} étape : Samedi 14 Mai (Matin)

Saint-Pierre-de-Bat/Porte-de-Benauges (CLM/Ind. - 9.5 km)

TARLING Joshua (GBR) (Flanders Color Galloo CT)

2^e étape : Samedi 14 Mai (Après-midi)

Porte-de-Benauges / Cenon (En ligne - 81.2 km)

SAUBERE Loïs (U19 Pyrénées Performance Académie)

3^e étape : Dimanche 15 Mai

La Brède / Villenave d'Ornon (En ligne - 119.4 km)

WALKER Zachary (GBR) (Tofauti EveryOne Active)

LES CLASSEMENTS GENERAUX:

• Individuel aux Temps :

TARLING Joshua (GBR) (Flanders Color Galloo CT)

• Points:

WALKER Zachary (GBR) (Tofauti EveryOne Active)

• Grimpeur :

TAVARES Gonçalo (POR) (Bairrada Cycling Team)

• Juniors 1^{re} année:

FONTAINE Titouan (VC Villefranche - Beaujolais)

• Points Chauds :

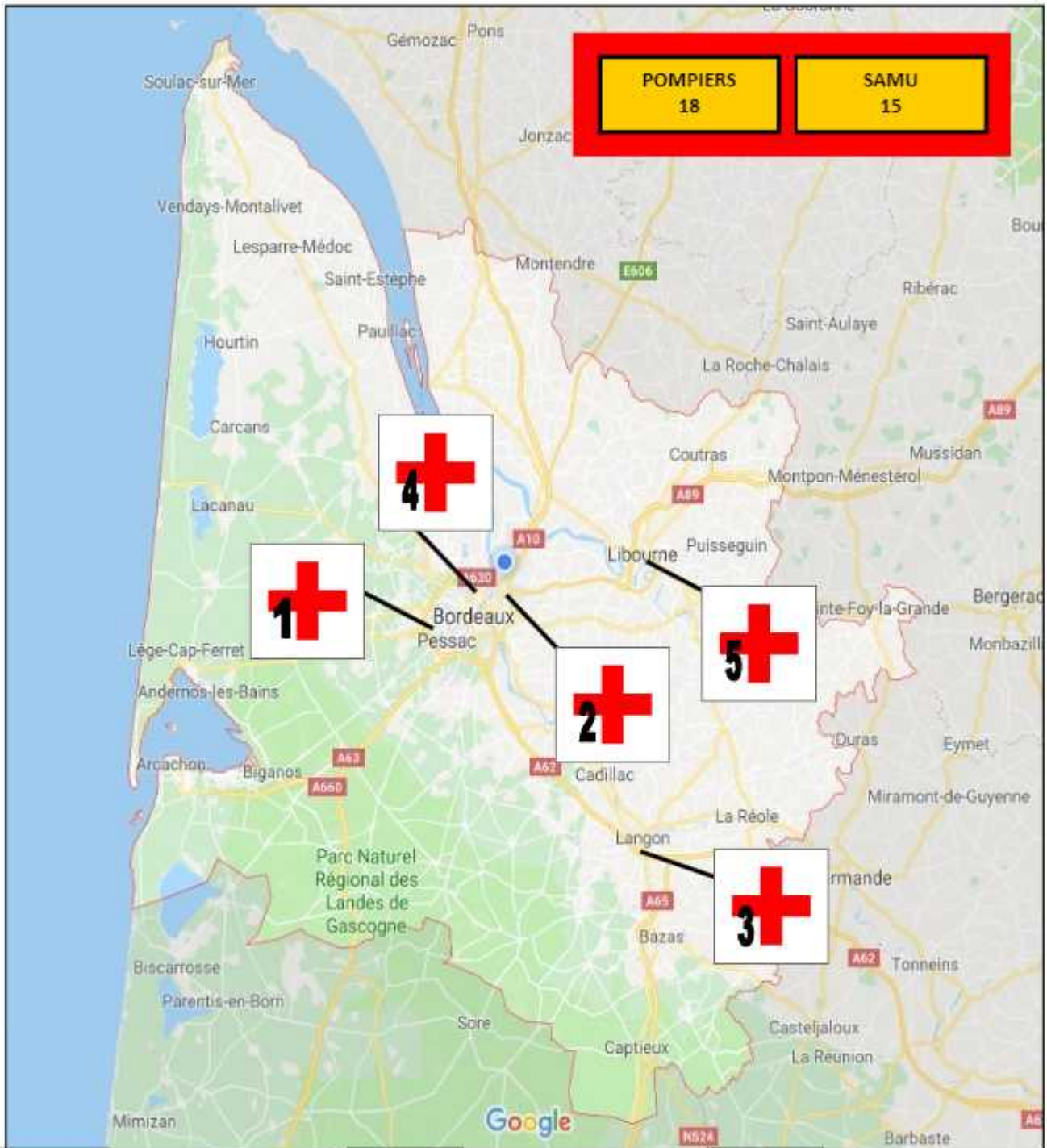
WALKER Zachary (GBR) (Tofauti EveryOne Active)

• Equipe :

Team U - Nantes Atlantique U19

Qui en 2023 ?

URGENCES



<p>1 </p> <p>CHU de Bordeaux Place Amélie Raba Léon 33 000 BORDEAUX Tél : 05.56.79.56.79</p>	<p>3 </p> <p>Centre Hospitalier Sud Gironde 1, rue Paul Langevin 33 210 LANGON Tél : 05.56.76.57.57</p>	<p>4 </p> <p>Polyclinique Bordeaux-Nord Aquitaine 15-35, rue Claude Boucher 33 300 BORDEAUX Tél : 05.56.43.71.11</p>	
<p>2 </p> <p>Polyclinique Bordeaux-Rive Droite 24, rue des Cavallès 33 310 LORMONT Tél : 0 826.30.04.84</p>	<p align="center">MEDECIN DU TOUR</p> <p align="center">Maëlla ONNO-COUDERC : 06.88.60.71.33</p>		<p>5 </p> <p>Centre Hospitalier de Libourne 112, rue de la Marne 33 500 LIBOURNE Tél : 05.57.55.34.34</p>